Table des matières

CHAPITRE 1 - Introduction	9
1.1.Un contenu juridique, une approche pratique	
1.2.Les objectifs de cet ouvrage	11
1.3.Le contenu et ses limites	12
1.4.Comment lire ce livre ?	14
CHAPITRE 2 - Etape 1 : apprivoisez les enjeux du Règlement	.17
2.1.La vie privée, un enjeu majeur	
2.1.1. Une valeur fondamentale	
2.1.2. Le juste équilibre entre des intérêts qui s'opposent	22
« protection par défaut »	23 25
2.2. Le besoin de réforme face au numérique	26
2.2.1. Les lacunes du régime légal existant	26
européenne	30
2.2.3. Les nouveaux enjeux du Règlement	32 33
CHAPITRE 3 - Etape 2 : recensez	,
les données que vous collectez actuellement	.35
3.1. De quoi parle-t-on exactement ?	. 35
3.1.1. Les données à caractère personnel	

3.1.3. Le traitement des données	. 47 . 49
3.2. La cartographie des données collectées	. 53
3.2.1. Posez-vous les bonnes questions	. 54
CHAPITRE 4 - Etape 3 : anticipez pour éviter les sanctions	.71
4.1. Ce qui rend le Règlement incontournable	. 71
4.1.1. La volonté du législateur	
4.2. Les infractions et leurs sanctions	. 73
4.2.1. Les sanctions jusqu'à 10 millions d'euros ou 2% du chiffre d'affaires	. 74
4.3. Les critères de détermination des sanctions	. 76
4.3.1. La nature, la gravité et la durée de la violation	. 78
ou du sous-traitant 4.3.5. La récidive 4.3.6. Le degré de coopération avec l'autorité de contrôle 4.3.7. Les catégories de données 4.3.8. La notification de la violation 4.3.9. Les mesures préventives 4.3.10. Les codes de conduite et mécanismes de certification 4.3.11. Autres circonstances aggravantes ou atténuantes 4.3.12. Tableau récapitulatif	. 79 . 79 . 80 . 80 . 80 . 81 . 82
4.4. Que faire en pratique ?	
4.4.1. La préparation et la mise en œuvre de moyens adéquats 4.4.2. La coopération avec l'autorité de protection des données .	
4.5. Et si le danger venait d'ailleurs ?	. 85

	4.5.1. Les personnes concernées et les recours à leur disposition 85 4.5.2. Les concurrents et les actions pour concurrence déloyale 86
	APITRE 5 - Etape 4 : adaptez votre façon collecter des données89
5.1.	Les grands principes du Règlement
:	5.1.1. Le principe de la licéité, de la loyauté et de la transparence du traitement
5.2.	La collecte et le traitement tels que prévus par le Règlement93
5.3.	Le consentement, porte ouverte à tous types de traitement des données
	5.3.1. Les critères d'un consentement valide
5.4.	Prouver l'obtention du consentement
	5.4.1. Les différentes façons de prouver le consentement
5.5.	Relevé des cas où le traitement est permis en cas de consentement valable
	5.5.1.Les données à caractère personnel de manière générale 111 5.5.2. Les données sensibles
5.6.	Le cas spécifique des enfants

CHAPITRE 6 - Etape 5 : apprenez à traiter	
les données conformément au Règlement	115

6.1	. Les critères du traitement licite	115
	6.1.1. Le consentement de la personne concernée	116 118 e11
6.2	Le traitement des données sensibles	12
	6.2.1. Le principe de l'interdiction	12 12:
6.3	S. Le traitement à grande échelle	12
	6.3.1. Le principe	120 120
	IAPITRE 7 - Etape 6 : respectez les droits es personnes concernées1	29
de		
de 7.1	es personnes concernées1	129
de 7.1	es personnes concernées1 . L'équilibre des intérêts	130 130 131 132 133 133 133

de responsable du traitement141
8.1. L'obligation de respecter le Règlement
8.2. La protection des données par défaut et dès la conception 142
8.3. L'obligation d'information et de transparence
8.4. L'obligation de coopérer avec l'autorité de contrôle 148
8.5. L'obligation de sécuriser les données
8.6.1. L'obligation de notifier contenue à l'article 19
CHADITE OF CO.
CHAPITRE 9 - Etape 8 : Organisez vos relations contractuelles157
contractuelles157
9.1. La relation entre le responsable du traitement et son sous-traitant157 9.1.1. Qui est le responsable du traitement ?
9.1. La relation entre le responsable du traitement et son sous-traitant 157 9.1.1. Qui est le responsable du traitement ?
9.1. La relation entre le responsable du traitement et son sous-traitant 157 9.1.1. Qui est le responsable du traitement ?

CHAPITRE 10 - Etape 9 : implantez les nouveautés du Règlement1	73
10.1. Le délégué à la protection des données	174
10.1.1. Dans quels cas faut-il désigner un délégué ?	175
10.2. Le registre des activités de traitement des données	178
10.3. L'analyse d'impact	180
10.4 Les certifications et les codes de conduite	181
10.5. La charte de protection de la vie privée ou la « privacy policy »	182
CHAPITRE 11 - Conclusion1	83
Bibliographie1	87
Quelques ressources utiles disponibles en ligne1	91